Image not found or type unknown

Doit on payer des frais de résiliation numericable ?

Par **Babar49**, le **27/01/2015** à **08:48**

Bonjour,
J'ai résilié pour ma mère âgée de 82 ans sa ligne numericable le 13 octobre 2014 par lettre recommandée , la mensualité de novembre a été prélevée puis j'ai bloquée le prélèvement .
Maintenant numericable réclame 87,29 euros pour frais de résiliation .
Après 3 relances, je viens de recevoir une lettre de huissier mais pas recommandée.
L'abonnement de ma mère date de 2006 avec UPC qui a été repris par numericable mais ma mère n'a jamais rien signé avec eux.
Doit on payer ???
Merci d'avance pour vos conseils [smile7]

Par **domat**, le **27/01/2015** à **09:07**

bjr,
les conditions de résiliation sont généralement indiquées dans les conditions générales de vente ou d'utilisations.
certains fournisseurs internet facturent la résiliation d'abonnement.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés